

A l'école, j'y vais à vélo !

PRÉSENTATION DU DÉFI





Objectif

Le Défi « J'y vais ! » a pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu est de diminuer notre empreinte carbone lors de nos déplacements et ainsi améliorer la qualité de l'air.

Le défi « A l'école, j'y vais à vélo ! » est une déclinaison du Défi « J'y vais ! ».

Principe

Comptabiliser, pendant la période du Défi, le nombre de participants se rendant à leur établissement à vélo ou en modes actifs. Le Défi concerne les élèves, l'équipe enseignante et les personnels administratif et technique.



Qui peut participer ?

Le Défi « À l'école, j'y vais à vélo ! » est ouvert à tout établissement scolaire de l'enseignement primaire, public ou privé, situé sur les territoires du Défi.

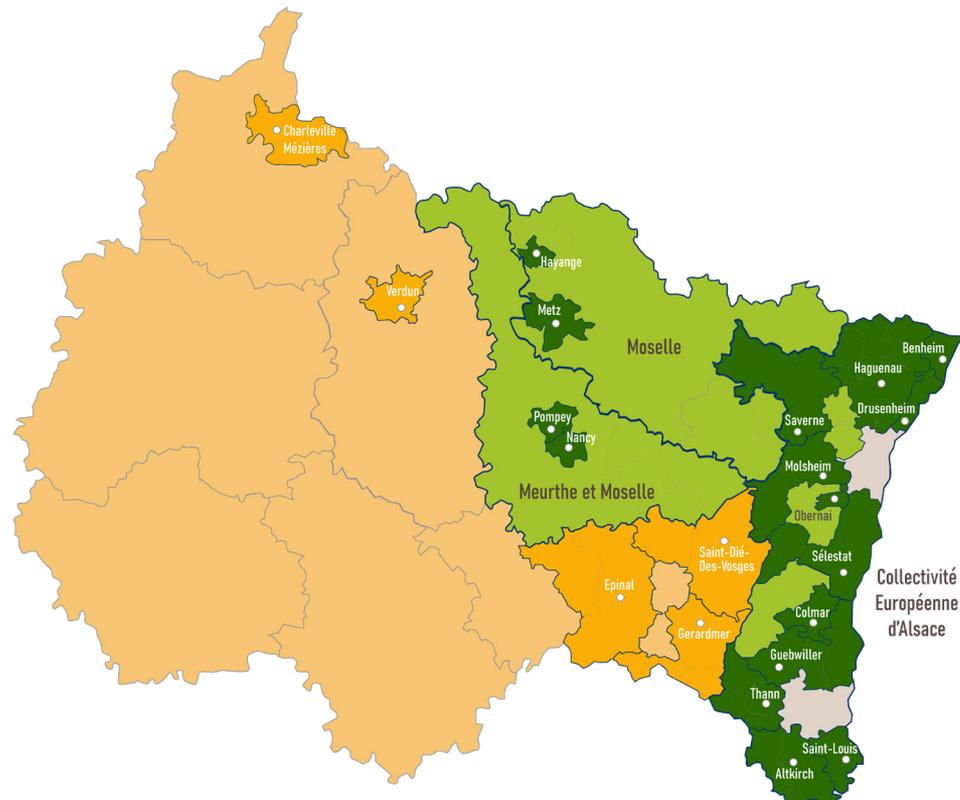
Le Défi a pour but de mobiliser le maximum de participants dans la convivialité pour les inciter à changer leurs habitudes et modes de déplacement.

Périmètre du défi

Le Défi est organisé par Vélo et Mobilités Actives Grand Est dans le cadre d'une convention avec l'ADEME Grand Est, en partenariat avec 29 collectivités et territoires du Grand Est.

La carte ci-contre présente les territoires couverts par le défi « A l'école, j'y vais à vélo ! ».

- | | | |
|--------------------------|-----------------------------------|---|
| CA Ardenne Métropole | PETR Sélestat Alsace | PETR du Pays du Sundgau |
| Métropole du Grand Nancy | Centrale | Saint-Louis Agglomération |
| CA Grand Verdun | CC Canton d'Erstein | PETR du Pays de la Dédotie |
| Metz Métropole | Pays de Saverne Plaine et Plateau | SCOT Vosges Centrales |
| CC du Bassin de Pompey | CC Pays de Ste Odile | <small>(CA Epinal + CC Mirécourt Dompierre)</small> |
| CA Val de Fensch | Colmar Agglomération | PNR des Ballons des Vosges |
| CC Plaine du Rhin | PETR Rhin-Vignoble-Grand Ballon | |
| CC du Pays Rhéan | PETR du Pays Thur-Doller | |
| PETR Alsace du Nord | | |
| PETR Bruche-Mossig | | |



Défi scolaire
(écoles + collèges + lycées)

Défi collège
Organisé à l'échelle départementale

Défi scolaire (écoles + collèges + lycées)
Défi collège organisé à l'échelle départementale

Défi vélo - Hors territoire partenaire
Voir article 3.2 du règlement



Quand ?

Le défi aura lieu du 17 mai au 06 juin 2021.



Comment ?

Chaque établissement souhaitant participer au Défi doit s'inscrire sur le site Internet via un référent identifié avant le 31 mai.

Pour vous permettre d'animer ce défi, des supports de communication sont mis à disposition sur le site internet.



Combien ?

La participation au défi est gratuite.



Modes de déplacement retenus

Seuls les modes actifs sont retenus. Deux catégories sont définies :

- 🚲 Vélo
- 🚲 Marche, trottinette, rollers, skateboard

Les vélos à assistance électrique au pédalage sont admis pour les personnels enseignant, administratif ou technique de l'établissement. Par contre, sont exclus les vélos électriques, trottinettes électriques, monoroues, giropodes, skates électriques, ...

Déplacements comptabilisés

Les déplacements pris en compte sont ceux effectués pour les trajets domicile-établissement (aller/retour).

Les autres déplacements, activités sportives, sorties scolaires ou déplacements professionnels pour le personnel, ne sont pas pris en compte.

Les kilomètres effectués en mode de déplacement actifs sont valorisés dans le cadre de l'action solidaire associée au Défi.



Comptage et transmission des résultats

Un classement sera établi entre les établissements participants.

Le comptage des participants, jours de participation et kilomètres parcourus, est réalisé en interne par le référent de chaque établissement, ou par chaque participant directement sur le site internet du défi.

Tous les km parcourus devront être enregistrés au plus tard **le vendredi 11 juin 2021 à 19h** sur le site Internet du Défi.

Annonce des résultats et remise des dotations

Les organisateurs annonceront les résultats au niveau régional le vendredi 18 juin lors d'une cérémonie au cours de laquelle seront remis les chèques aux acteurs bénéficiaires de la dotation solidaire du Défi, au nom de tous les participants aux Défis.



Action solidaire

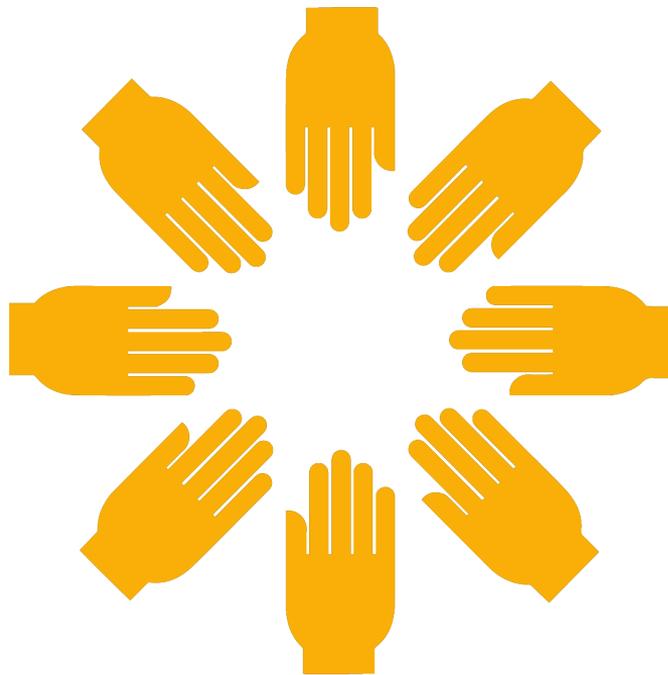
Le total des kilomètres parcourus pendant la durée du Défi « J'y vais ! » sera converti en dotation financière au bénéfice d'une entité œuvrant dans les domaines des mobilités actives, de la solidarité, ou de la santé.

2 TYPES DE DOTATIONS EXISTENT EN 2021

- la dotation des territoires partenaires au Défi
- les dons des participants

Les modalités seront spécifiées sur le site internet du Défi :

<https://defi-jyvais.fr>



Politique de protection des données personnelles

Lors de l'inscription au Défi et lors de la saisie des résultats, les référents et certains participants communiqueront leurs adresses mail. Ces informations personnelles ne feront l'objet d'un traitement par les organisateurs qu'aux fins de gestion de la participation au Défi, pour informer sur le résultat final et pour les inviter à participer à l'édition de l'année suivante.

Les référents et les participants pourront choisir de recevoir après le Défi un questionnaire sur leur participation au Défi.

De la même manière, un second accord leur sera demandé pour recevoir des informations de la part des collectivités et territoires du Défi sur les actions et démarches qu'ils mènent en matière de mobilité et de déplacements.

Les informations recueillies sont uniquement destinées aux organisateurs du Défi. Ces données seront conservées uniquement sur la durée du Défi. Selon les choix des participants mentionnés ci-dessus, ces données pourront être conservées pour une durée de 18 mois pour leur diffuser les informations choisies.

Les données pourront également être conservées en cas de contestation des résultats du Défi. Seules les données concernées par la contestation seront alors conservées jusqu'au règlement de la contestation.

Les participants peuvent accéder aux données les concernant ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de leurs données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Les bases légales de ce traitement sont l'intérêt légitime et le consentement : cf. article 6.1.a) et f) du Règlement européen sur la protection des données. Pour exercer ces droits, retirer leur consentement ou pour toute question sur le traitement de leurs données, les structures participantes peuvent s'adresser à : contact@defi-jyvais.fr.

Avec le soutien de

climaxion
anticiper - économiser - valoriser



Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE
L'Europe s'invente chez nous

Vélo et Mobilités Actives
Grand Est



Moselle
L'Eurodépartement



ARDENNE
METROPOLE



Bassin de Pompey
Communauté de Communes

métropole Grand Nancy



GRANDVERDUN
Agglomération



VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Metz Métropole



Communauté de Communes
Sarrebourg Moselle Sud



Pays Rhénan
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PETR
Alsace du Nord
CLIMAT



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU



Sélestat
Alsace Centrale
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural
MOBILITE

COLMAR
AGGLOMÉRATION

LE PAYS
RHIN VICINOBLE
GRAND BALLON
TERritoire de Projets

Pays Thur Doller
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PAYS DU SUNDGAU

SAINT-LOUIS
Agglomération

PAYS DE LA
Deodatie
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

SCOT
Schéma de Cohérence Territoriale
SYNDICAT MIXTE
DU SCOT DES

